

CP 2025.01

28 janvier 2025

Polluants éternels dans l'eau du robinet : des normes françaises insuffisantes malgré une conformité apparente !

La CSF rejoint les alertes lancées par UFC-Que Choisir et Générations Futures dans leur récente étude qui met en lumière une situation préoccupante : la contamination généralisée de l'eau du robinet en France par les PFAS, ces "polluants éternels" issus de la chimie moderne. Bien que tous les échantillons analysés soient conformes aux seuils actuels de la réglementation française, ces limites, largement en retard par rapport à celles adoptées par d'autres pays européens, ne garantissent pas une protection suffisante des consommateurs.

Une contamination omniprésente malgré la conformité

L'étude menée sur un échantillon de 30 communes révèle que :

- 100 % des prélèvements respectent les seuils réglementaires français actuels, fixés à 100 ng/l pour une somme de 20 PFAS.
- Pourtant, 50 % des prélèvements dépassent les seuils danois, beaucoup plus stricts, fixés à 2 ng/l pour une somme de 4 PFAS principaux.
- 66 % des échantillons dépassent le seuil de 100 ng/l pour le TFA, un métabolite préoccupant issu de pesticides.
- Certains prélèvements, comme à Paris ou Poitiers, montrent des concentrations atteignant des niveaux alarmants, allant jusqu'à 6200 ng/l de TFA.

Une réglementation française en retard

Si les seuils réglementaires français actuels sont respectés, ils demeurent insuffisants pour répondre aux enjeux de santé publique. Des pays comme le Danemark ou la Suède ont adopté des normes bien plus strictes, fixant leurs seuils entre 2 et 4 ng/l pour les PFAS, et garantissent ainsi une meilleure protection de leurs populations. En France, le seuil actuel ne protège pas suffisamment contre l'exposition chronique à ces substances, dont les effets sont déjà associés à de graves pathologies (cancers, troubles hormonaux, infertilité).

Nos demandes aux pouvoirs publics

Face à cette urgence sanitaire et environnementale, nous demandons avec fermeté aux autorités françaises d'agir sans délai en appliquant des mesures fortes et ambitieuses :

1. **Appliquer le principe de précaution :**
 - Évaluer précisément les dangers liés au TFA et intégrer ces substances au plan de contrôle de l'eau potable.
 - Adopter des normes plus strictes et protectrices, basées sur les données scientifiques les plus récentes.
 - Renforcer les contrôles des rejets industriels et interdire les pesticides classés comme PFAS.
2. **Accélérer le processus législatif :**
 - Voter sans délai la proposition de loi interdisant les PFAS dans les produits de consommation courante.

- Réduire drastiquement les rejets industriels.
- Imposer aux entreprises de financer la dépollution des sols et des eaux contaminées.

Une question de santé publique

Même si la réglementation française actuelle est respectée, cela ne saurait suffire face aux graves impacts de ces substances sur la santé et l'environnement. Il est impératif que la France se dote de normes aussi ambitieuses que celles des pays les plus protecteurs, afin de garantir la santé des citoyens et de préserver les ressources en eau.

Pour La CSF, il est inconcevable de sacrifier la santé publique au profit des intérêts industriels. Nous exigeons des engagements clairs et immédiats des pouvoirs publics pour protéger les familles et les générations futures.

Contact Presse :

Antoine Tirot

Responsable Confédéral Consommation/Économie/Environnement

Confédération Syndicale des Familles

Tel : 01.44.89.86.84 - Portable : 07.49.35.31.65 - Mail : atirot@la-csf.org

Retrouvez ce communiqué de presse sur le site web : <https://www.la-csf.org/>

La Confédération Syndicale des Familles

Ensemble pour construire l'avenir au service des familles
53, Rue Riquet - 75019 PARIS - 01.44.89.86.80 - 01.40.35.29.52
contact@la-csf.org – www.la-csf.org